

Code postal 42740	Commune de <b>SAINT-PAUL-EN-JAREZ</b>	Code INSEE 42271
-------------------	---------------------------------------	------------------

### Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral n° **348/DDPP/2019** du **09/08/2019** mis à jour le | |

#### Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N  
 - **PPRNPI du Bassin du Gier et ses affluents** -  

prescrit	anticipé	approuvé	X	date	08/11/2017
----------	----------	----------	---	------	------------

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations  autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui  non
  
- La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N  

prescrit	anticipé	approuvé	oui	non	X
----------	----------	----------	-----	-----	---

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 inondations autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

#### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

- > La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M  
 - **PPRM de la Vallée du Gier** -  

prescrit	anticipé	approuvé	X	date	29/03/2019
----------	----------	----------	---	------	------------

<sup>2</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
 mouvement de terrain  autres Effondrement - Glissement - Tassement - Echauffement

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui  non

#### Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

- > La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit <sup>3</sup> oui non X
- <sup>3</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
 effet toxique effet thermique effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non X
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements <sup>4</sup> oui non

<sup>4</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

**Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire**

- > La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1	zone 2	X	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible		modérée	moyenne	forte

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

- > La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui X non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Information relative à la pollution de sols**

- > La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui X non

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

**Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

- > La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
- |  |        |           |
|--|--------|-----------|
| de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle     | nombre | <b>11</b> |
| de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique | nombre | <b>0</b>  |

<http://www.loire.gouv.fr/informations-des-acquereurs-et-des-locataires-lal-a765.html>

**Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits**

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

PPRNPI du Bassin du Gier et ses affluents :

<http://www.loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-risques-inondation-r188.html>

PPRM de la Vallée du Gier :

<http://www.loire.gouv.fr/les-risques-miniers-sur-le-territoire-de-l-a2918.html>

**Cartographies relatives au zonage réglementaire**

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Zonages informatifs des PPRNPI et PPRM :

<http://www.loire.gouv.fr/dossiers-d-information-pour-les-acquereurs-et-a766.html>

Les zonages réglementaires sont disponibles aux adresses citées au paragraphe précédent. ("documents de référence").

date : Décembre 2019

le préfet de la Loire

Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de la Loire  
[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)